**CONTRAT D’ENGAGEMENT STANDS RESTAURATION – [Nom du festival]**

**Article 1 - Déroulement de la manifestation**

La manifestation se déroule du [date du début] au [date de fin] à [lieu de la manifestation] dans le cadre du [nom de l’événement]. L’emplacement des stands se trouve [indiquer l’emplacement : dans l’enceinte du festival, sur le camping, etc…]. Heures d’ouverture au public : [date et horaire de début + date et horaire de fin].

Les stands sont situés dans une zone [indiquer les horaires d’accessibilité de la zone où se situent les emplacements]. Si vous souhaitez fermer pendant cette période, il y aura de la sécurité sur site mais c’est à vous de sécuriser votre stand pour éviter les vols de matériel qui serait laissé accessible au public.

**Article 2 – Engagements sur la qualité et le type de produits vendus.**

Les stands de restauration s’engagent à proposer majoritairement [indiquer ici vos exigences : produits bios, au moins un menu végétarien, etc…]. Nous vous demandons de vendre uniquement les produits indiqués sur votre fiche d’inscription. [Vous pouvez ajouter ici toute exigence supplémentaire comme l’interdiction de la vente de boisson si un bar est présent sur l’enceinte du festival, etc…]

[Si vous le souhaitez, vous pouvez apporter plus de précisions quant à l’interdiction de la vaisselle plastique, l’utilisation de vaisselle compostable, biodégradable, la limitation des emballages et des déchets… Mais aussi préciser le nombre maximal de stands sur le festival + si vous limitez à 1 stand par type de produit vendu…].

**Article 3 – Description des emplacements**

Chaque stand sera installé dans un [apportez des précisions quant au type d’emplacement ainsi que les limitations qu’il impose]. Votre surface de vente devra se faire sur un seul côté du carré qui sera le long d’une allée que le public pourra arpenter [Si différent, modifiez]. [N’hésitez pas à apporter + de précisions sur les conditions liées à l’emplacement, si besoin].

La manifestation se déroule en [extérieur/intérieur]. Il appartient à l’exposant de venir avec son équipement et d’aménager son espace de la manière la plus attractive possible. Nous vous demandons de prendre les moyens pour que le public ne puisse pas avoir accès à l’arrière de votre stand. Prévoir tous les moyens nécessaires (bâches, etc...) pour protéger votre stand en cas d’intempéries ou d’absence et s’assurer qu’il soit bien lesté au sol (poids, piquets, etc...).

Nous vous demandons de prévoir obligatoirement le matériel suivant car il ne sera pas fourni :

* Une ou plusieurs rallonges électriques extérieures étanche d’un équivalent de 50 mètres (selon vos besoin en puissance).
* Un extincteur de type ABC en cours de validité et accessible.
* Des lights pour éclairer votre stand de manière attractive et suffisamment pour être vu par le public et éclairer le passage devant votre stand.
* L’ensemble de ces installations doit être aux normes d’accueil du public et vous devez disposer de certificats M1 valides pour ce qui concerne les barnums, bâches et autres tissus.
* [Liste non exhaustive, modifiez et ajoutez à votre convenance]

Les emplacements ne seront pas équipés en eau courante mais vous disposerez d’un espace collectif pour les vaisselles sur la zone des stands.

Vous devrez être autonome sur les eaux usées que vous pourrez aller vider sur un point d’évacuation d’eau situé dans la zone des stands.

[N’hésitez pas à modifier ou détailler si nécessaire]

**Article 4 - Installation et démontage**

L’accueil des stands se fera le [horaires d’accueil et précisions si nécessaire]

L’installation des stands sera effectuée au plus tard à [horaire]

Le démontage devra être fait [date et heure]

Aucun départ n’est autorisé avant la réalisation de l’état des lieux. En cas de départ sans prévenir l’organisation, votre chèque de caution sera encaissé.

**Article 5 - Stationnement**

Le stationnement des véhicules des exposants n’est pas autorisé près de leur stand car ceux-ci se trouvent sur le site du festival juste à côté des concerts. Des exceptions peuvent être autorisés sur demande pour un seul véhicule : camion frigorifique indépendant du lieu de vente.

Sur toute la période du festival vous aurez accès au camping bénévole pour y mettre votre tente ou véhicule aménagé ainsi qu’aux douches situées dans la zone des stands..

**Article 6 - Assurance**

Le festival décline toutes responsabilités quant au vol, perte ou dégradation qui pourrait survenir durant la durée de la manifestation ainsi qu’aux objets personnels laissés par l’exposant sur le stand.

Outre les assurances couvrant les objets exposés et plus généralement tous les éléments mobiles ou autres lui appartenant, l’exposant doit avoir souscrit, à ses frais, une assurance responsabilité civile couvrant les risques que lui-même ou son personnel encourent ou font courir à des tiers.

Chaque exposant est responsable de son installation et les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire.

Le festival ne saurait être rendu responsable de quoi que ce soit : pertes, avaries, vols, incendies, accidents et autres dégâts qui pourraient se produire sur le site quelle qu’en soient l’importance et la cause.

**Article 7 – Mise en place d’un process COVID19**

Sur votre stand, vous devrez mettre en place et faire respecter l’ensemble des préconisations en vigueur dans le commerce de proximité. Vous devrez prévoir l’ensemble du matériel nécessaire à la mise en place des gestes barrières. Le référent COVID19 veillera au respect de ces normes.

Vous pouvez retrouver le protocole via le lien suivant :

https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid19\_fiche\_metier\_restauration\_collective\_v07052020.pdf

**Article 8 : Déchets et tri**

Nous vous demandons de trier les déchets dans des sacs qui différencient recyclable, non recyclable et verres. Nous nous chargerons de l’évacuation des sacs pendant la manifestation sur demande.

Tout déchet ou matériel abandonné sur site entraînera l’encaissement du chèque de caution.

**Article 9 : Point sur les appareils de cuisson :**

Tout type de cuisson par flamme (bois ou gaz) est interdit sur site sauf si vous utilisez un food truck fermé et disposant de l’attestation de conformité. Celle-ci vous sera demandée lors de l’inscription. [Adapter en fonction des besoins]

**Article 10 - Tarifs**

[Ce qui fait suite est donné à titre d’exemple]

Le tarif des emplacements :

* 5x6 avec 8kw = 400€
* 5x6 avec 15kw = 600€
* 5x6 avec 20kw = 800€
* Pour toute surface supplémentaire ou besoin énergétique différent, voir directement avec la direction

Le prix comprend l’emplacement, l’électricité et l’eau sur le stand pour les trois jours. Vous aurez des pass d’accès pour maximum 4 personnes pour toutes les personnes supplémentaires vous devrez acheter des billets de festival.

**Article 11 – Respect du règlement**

Le règlement énoncé ci-dessus fixe les modalités auxquelles chaque stand adhère par le fait même de sa demande de participation.

Il s’engage à respecter chacun de ces articles et à les appliquer dans toutes leurs dispositions.

Le festival se réserve le droit de limiter la surface ou de refuser un stand s’il ne correspond pas aux engagements pris ou au règlement.

Nous vous demandons également de respecter les autres exposants, les festivaliers, les bénévoles, les organisateurs et de respecter l’ensemble des consignes de sécurité, l’éthique du festival, et de l'organisation proposée.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et m’engage à en respecter toutes les dispositions.

ACCEPTÉ LE SIGNATURE DU DEMANDEUR

Pour valider votre inscription merci de nous faire parvenir les documents suivants :

[Ces données sont à titre indicatif]

* Contrat d’engagement signé en deux exemplaires
* Le formulaire de réservation et la fiche électrique (annexes)
* Photocopie d’une pièce d’identité du responsable stand (carte d’identité, passeport,…)
* Photocopie de la carte professionnelle, d’enregistrement à la chambre des commerces et métiers
* Photocopie de l’attestation d’assurance professionnelle
* Photocopie des documents de conformité aux normes d’hygiène et incendie
* Chèque de participation au montant indiqué dans le mail, à l’ordre de : [nom de l’association]
* Chèque de caution (conformité, propreté) d’un montant de ???€

Merci de retourner ce document et les autres à :

**[Adresse complète de l’association]**

accompagné de votre chèque de réservation (??% du montant total).

Vous ne serez pas acceptés à l’entrée du festival sans ces documents et le règlement dûment fournis en amont.